



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 8 Septembre 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, Patrick BELISSANT

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE 2025-2026

INFORMATIONS:

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes

- 3^{ème} tour le dimanche 14 septembre 2025 (entrée des clubs N3 et R1)
- 4^{ème} tour le dimanche 28 septembre 2025 (entrée des clubs N2)

L'utilisation de la FMI est obligatoire. (sous peine de sanction financière).

Pas de feuille de recette (la totalité des recettes est pour le club recevant).

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

Modifications du 3^{ème} Tour :

- Lire rencontre 84 : Asieg / Unifoot (demande Unifoot)
- Lire rencontre 79 : Pont de Cheruy / OS Revermont (décision CR règlements)

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 4^{ème} tour de la Coupe de France :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 4^{ème} tour jusqu'au Vendredi 19 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025-26

Rappel des dates :

2^{ème} tour : samedi 13 septembre 2025 à 15 h 30 (entrée des clubs de R2)

3^{ème} tour : le samedi 27 septembre 2025

Rappel important règlement :

Art 1 – Titre et Challenge 1.

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à : - un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), **étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve**, - ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T6 ou T6 Syn avec éclairage E6 minimum.

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

Les rencontres du 2^{ème} tour sont visibles sur le site internet de la ligue, rubrique « compétitions » puis « coupes ».

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 2ème tour de la CGCA :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 2^{ème} tour jusqu'au Mercredi 10 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE DE FRANCE FEMININE 2025-2026

Rappel des dates :

1^{er} tour : Dimanche 14 septembre 2025 à 14 h 30 (entrée des clubs de R2)

2^{ème} tour : Dimanche 28 septembre 2025 à 14 h 30 (entrée des clubs de R1)

Rappel important règlement :

Art 7.3 - Licences, qualifications et participation

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.

2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. **Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.**

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain. **Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.**
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il**

s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

Les rencontres du 1^{er} tour sont visibles sur le site internet de la ligue rubrique compétitions puis coupes.

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 1er tour de la coupe de France Féminine :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 1er tour jusqu'au Mercredi 10 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE LAuRAFoot MASCULINE 2025-2026

Le 1^{er} Tour est programmé le 28 septembre 2025 à 14 h 30.

COUPE LAuRAFoot FEMININE 2025-2026

Informations :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2025 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

- ▶ Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 septembre 2025 (dernier délai).

COURRIERS RECUS

Direction des Sports Ville de Grenoble : Désignation Terrains 3^e Tour/Coupe de France.
Remerciements.
CR Règlements. Noté.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisse HARIZA